

# CHARTRE DE LA DIVERSITE

Encourager le pluralisme et promouvoir la diversité dans les recrutements ainsi que dans la gestion des carrières constitue un véritable levier de progrès pour l'entreprise. Cette approche renforce son efficacité, améliore la qualité des relations sociales et peut également valoriser son image auprès des clients, des partenaires externes et des consommateurs, tant en France qu'à l'international.

La **Charte de la diversité** adoptée par notre entreprise a pour objet de témoigner de notre engagement en France, en faveur de la diversité culturelle, ethnique et sociale au sein de notre organisation.

Par la signature de cette Charte nous engageons à :

1. Sensibiliser et former nos dirigeants et collaborateurs impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité.
2. Respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines que sont notamment l'embauche, la formation, l'avancement ou la promotion professionnelle des collaborateurs,
3. Chercher à refléter la diversité de la société française et notamment sa diversité culturelle et ethnique dans notre effectif, aux différents niveaux de qualification.
4. Communiquer auprès de l'ensemble de nos collaborateurs notre engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité, et informer sur les résultats pratiques de cet engagement.
5. Faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de diversité un objet de dialogue avec les représentants des personnels.
6. Inclure dans le rapport annuel un chapitre descriptif de notre engagement de non-discrimination et de diversité : actions mises en œuvre, pratiques et résultats.

....., le .....